



CHARTRE DU COMMERÇANT CITOYEN

✓ Engagement n° 1 :

Je me suis engagé dans le dispositif « Alerte Commerces », initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes et en partenariat avec les forces de Police et de Gendarmerie, afin de prendre des mesures de prévention utiles et adaptées à une situation particulière, pour :

- rassurer ma clientèle et sécuriser la ville et nos commerces,
- dissuader d'éventuels malfaiteurs en étant vigilant aux comportements suspects, aux faux moyens de paiement (méthode « Toucher-Regarder-Incliner », au rendez-moi), aux chèques volés et aux escroqueries en tous genres etc...,

Pour ce faire, j'appose la vitrophanie spécifique « ALERTE COMMERCES » sur ma vitrine, porte d'entrée ou étalage de manière bien visible.

✓ Engagement n° 2 :

En cas de vol à main armée, diffusion de fausse monnaie et/ou de chèques volés, de tentative d'escroquerie... j'alerte immédiatement la Gendarmerie ou la Police en composant le « 17 » (qui reste le réflexe élémentaire indispensable) afin que l'information puisse être transmise au plus grand nombre de confrères dans un minimum de temps.

✓ Engagement n° 3 :

Cet engagement me donne un nouveau rôle, celui de « Commerçant Citoyen », qui participe activement à la vie économique et sociale de mon territoire tout en veillant à la tranquillité de nos commerces.

✓ Engagement n° 4 :

Informez la CCI des Ardennes des modifications éventuelles ou de la résiliation de mon abonnement relatif au numéro de téléphone mobile communiqué, de façon à éviter tout risque lié à une éventuelle réattribution du numéro de téléphone par l'opérateur à un tiers, aussi pour toute cessation d'activité.